Chambre de Commerce de Roubaix

La Chambre de commerce se réunira à la Bourse, vendredi, 8 février, à trois heures et demie, en séance du soir.

Ordre du jour :

1° Installation des membres réélus en décembre dernier.

2° Que les entreprises de transportation [illegible]

3° [illegible] des agences aux commerçants [illegible]

4° [illegible] des agences en [illegible] la Suisse.

5° Communications diverses.

Société de géographie

La Société de géographie, [illegible] ce soir organisé par un grand nombre de personnes de vouloir changer le jour de sa conférence, [illegible] M. l'administrateur de l'Ecole nationale des Arts industriels le faculté de [illegible] les réunions du samedi. En conséquence le comité a l'honneur d'informer ses nombreux [illegible] que la prochaine séance aura lieu jeudi 7 février, à 8 heures et demie, [illegible] M. Gaston Vuillier, [illegible] de la Société de géographie de New-York, parlera de New-York et ses faubourgs. De nombreuses projections à la lumière oxhydrique accompagneront cette conférence.

PLUS DE RUGOSITÉS

sur la peau du visage et des mains, plus de crevasses ni de gerçures, par l'emploi de la Cangoline, remède infaillible. Dépositaire : Victor Valentin

Photographie artistique Victor HERMANT

20, GRANDE-RUE, ROUBAIX

12 portraits émaillés et bombés pour 5 francs à partir de 6 fr. 50 la douzaine, avec prime. Portraits deuxième charbon : 10 et 12 francs la douzaine avec prime.

TOURCOING

Au "Journal de Roubaix"

Nous avons suffisamment mis de côté les considérations d'ordre élevé et véritablement patriotique qui ont dicté l'attitude de la majorité des républicains des deux chambres, dans la question des obsèques du maréchal Canrobert, pour que nous n'ayons plus besoin, croyons-nous, d'y revenir.

Mais le *Journal de Roubaix* essaie de constater le résultat de cette abstention. Quatre cents députés et sénateurs républicains du Parlement se sont dessaisis de la glorification du général de Décembre, du maréchal de Sedan.

Le plus grand nombre des républicains, déclare-t-il, a voté contre ce deuil.

Voyon ! voyons ! [illegible]

A la Chambre, [illegible] 250 voix contre 200 [illegible] de 50 à 70 voix [illegible] contre 193 suffrages républicains.

Or, les opposants se sont trouvés au nombre de 151, sur quelque 18 [illegible] abstentionnistes qui, comme le dit M. Scott-Malleyr, dans une lettre que nous reproduisons plus haut, n'ont pas voulu, malgré leurs sentiments intimes, rigoureusement [illegible] nouveau ministère.

Au Sénat, 201 républicains contre 192 se sont prononcés contre les obsèques nationales.

Même proposition au Sénat :

Le projet a réuni 138 suffrages, dont 23 de droite : restent 155 voix rép. bilatérales. 37 sénateurs ont voté contre, et 20 se sont abstenus, tous républicains. Les opposants se sont donc encore trouvés en majorité.

Et combien, parmi les députés et sénateurs qui ont voté pour le projet du gouvernement ont dû le faire violemment leurs préventions sous la pression de l'énergique adjuration de M. Ribot.

Combien auraient voté contre, ou se seraient abstenus, si le cabinet n'avait pas posé la question de confiance !

La lettre de M. Sicot-Malleyr est significative à cet égard. Elle prouve que la décision prise par le gouvernement d'accorder des obsèques nationales au maréchal Canrobert a froissé le sentiment de l'immense majorité des républicains.

* *

En ce qui concerne les conséquences de la mesure gracieuse dont est cet objet les prêtres républicains, M. Ribot, nous prête un langage que nous n'avons point tenu.

Voici, en effet, en quels termes il nous répond :

« Ce n'était pas seulement les curés et les vicaires privés de traitement que visait la proposition. Lorsque nous avons dit, mesuré les conséquences, les institutrices frappées d'une mesure administrative, qu'on annulait. Eh bien ! où donc est le mal ? Vous qui venez de parcourir à Roubaix, vous êtes donc devenu tout à coup bien rigoureux, quand il s'est agi des petites et des humbles ! Qu'avez-vous donc fait, à cette heureuse, de vos principes démocratiques ? »

M. Ribot s'amuse. Il sait bien que nous n'avons rien fait qui puisse justifier la solennelle apostrophe.

Les petits et les humbles sont nos amis autant que nous démocrates, et ce n'est point certainement chez les cléricaux que les institutrices sont habituées de rencontrer leurs défenseurs.

Nous avons dû qu'il fallait lui se à l'amnistie sous forme traditionnel. Ils étaient condamnations pour faits politiques, de presse, de grève, etc.

Cela n'empêchait nullement le gouvernement et l'honorable ministre des cultes [illegible] de demander [illegible] de la [illegible] d'un bienfaiteur de la plus large clémence, les fonctionnaires frappés de peines disciplinaires.

Mais c'était un gouvernement et non à la Chambre qu'il appartenait de prendre de pareilles [illegible] à ce sujet. Il n'y a pas d'amnistie, spécialement à l'égard des militaires, des employés des administrations, etc. Et nous avons publié hier encore une circulaire de M. le Ministre des travaux publics ordonnant le rembarrer les employés [illegible] des chemins de fer de l'Etat.

Mais nous le répétons, rien ne justifiait l'exposition spéciale dont les membres du clergé ont été l'objet de la part de la Chambre des députés.

G. R.

Violences et outrages envers un agent

Le nommé Jules D..., qui travaillait en qualité de [illegible] chez M. Dubrulle, [illegible] 15 février, vers 7 heures du soir, violences sur son patron et le [illegible] de violences sur son patron et le [illegible] de violences sur son patron et le [illegible] ces violences qu'il lui avait adressées. M. Dubrulle [illegible] qui lui avait [illegible] plainte à la police. Pagnot Vo[illegible] qui envoya chez D..., qui est [illegible] [illegible] maintenu en état d'arrestation.

Bienfaisance à la cloche de bois

Dans la nuit de jeudi à mardi, M. Hel[illegible] Maurel, qui tient un vins et liqueurs, rue de Gand, qui informa que le nommé Henri [illegible], journalier, rue [illegible] avait été [illegible] dans divers magasins de marchandises [illegible] dans le dessein de dévaliser [illegible] M. Maurel se rendit au bureau de police, [illegible] Xt l'a conduit rue Ste-Geneviève. Tous les meubles étaient enlevés sur un camion appartenant à M. Cailleux, à la Pierre-Bénite.

[illegible] D... a [illegible] mobilier. Il s'y refuse formellement. Le véhicule et son chargement furent [illegible] et fournirent à l'Hôtel de la Bourse.

Accident d'usine

Mlle Berthe Longuet, 21 ans, doubleuse à la filature de M. Leplat, rue Jean Lagrand, a [illegible] partiel des doigts au cours de la [illegible] sans [illegible].

La blessée a reçu les soins du docteur et a été reconduite à son domicile, rue des Carliers.

L'inapacité de travail sera d'une 4 jaine de jours.

L'incendie du Blanc-Four

Nous avons relaté hier l'incendie qui s'est déclaré lundi soir à la fabrique de peignes de M. Paul Vallaeys, rue du Clé du Blanc-Four.

Le feu a pris à 5 heures 1/4 dans un réchoir du côté de la route.

Ce n'est que vers 6 heures que les pompiers de Roncq, prévenus par un [illegible] tardivement, arrivèrent sur les lieux avec une pompe à bras.

Ils eurent d'abord beaucoup de peine à alimenter leur pompe et l'eau gela dans les tuyaux.

Pendant ce temps le fléau destructeur faisait de rapides progrès. Tous les bâtiments et l'église du Blanc-Four étaient bientôt devenir la proie des flammes. C'est alors qu'on vint à Tourcoing informer M. Trouvé, maire de Roncq, de l'incendie. Celui-ci téléphona aussitôt à la caserne et au commandant des pompiers pour demander qu'une pompe à vapeur fût envoyée à Roncq. M. le maire de Tourcoing autorisa l'envoi de la pompe à 9 heures 10.

A 9 heures 25 elle était au Blanc-Four. Nos braves pompiers se trouvaient peu d'eau et et exploitèrent eux-mêmes les environs.

Ce n'est qu'assez longtemps après leur arrivée qu'ils découvrirent une mare où ils purent alimenter la pompe, après avoir cassé la couche de glace. Leurs efforts se portèrent à faire la part du, résultat qu'ils atteignirent après une heure de travail.

Trois maisons de hameau ont été brûlées.

Les pertes sont évaluées à une vingaine de mille francs, il y assurance.

MM. Gomes Hudebant, Léon Meurillon étaient [illegible] jeunes hommes qui [illegible] avaient la pompe sont restés jusqu'à 1 heure 1/2 du matin.

La cause du Blanc-Four, à leur arrivée et à 4 h. du [illegible] l'objet de manifestations sympathiques des habitants.

Orphéonistes « Crick-Sicks »

La commission des Orphéonistes « Crick-Sicks » [illegible] les membres [illegible] [illegible] [illegible]